

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17  
Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU MARDI 16 NOVEMBRE 2004.-**

**DOCUMENTATION.-**

-----

1.- Cimetières communaux - Demandes de concessions de terrain.-

Seize demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concession temporaire pour 15 ans.

Madame DELHIN Monique  
Rue des Baraques,  
7120 ESTINNES

C.T.S. Conc. : 275,00.- €

Madame ROMOLO Maria  
Rue Joseph Wauters, 13  
7140 MORLANWELZ

C.T.S. Conc. : 275,00.- €

Madame VANGEYT Francine  
Impasse des Viviers, 31  
6150 ANDERLUES

C.T.D. Conc. : 330,00.- €

Monsieur LECLERCQ Jean-Claude  
Rue du Prince Albert, 27  
7140 MORLANWELZ

C.T.D. Conc. : 290,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans.

Madame FERNANDINO Ines  
Rue Joseph Wauters, 7  
7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup> Conc. : 1.100,00.- €

|                                                                                        |                     |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Madame BELLOT Ovon<br>Cité du Sacré Cœur, 21<br><u>7140 MORLANWELZ</u>                 | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |
| Madame LA ROTONDA Maria<br>Rue de la Potrée, 32<br><u>7140 MORLANWELZ</u>              | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |
| Monsieur DUMONT Romain<br>Rue Gauchie, 13<br><u>7120 HAULCHIN</u>                      | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |
| Monsieur ANDRIOLO Silvano<br>Allée du Château, 30<br><u>7140 MORLANWELZ</u>            | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |
| Monsieur et Madame VINCK-DEPESTER<br>Rue Fontaine de Spa, 37<br><u>7140 MORLANWELZ</u> | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |

### **CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

#### Concession temporaire pour 15 ans.

|                                                                               |        |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------|
| Madame DUBOISDENGHIEN Béatrice<br>Rue des Alliés, 41<br><u>6150 ANDERLUES</u> | C.T.D. | Conc. : 83,00.- €  |
| Madame DESCAMPT Laure<br>Rue de Collarmont, 40<br><u>7141 CARNIERES</u>       | C.T.S. | Conc. : 275,00.- € |

#### Concessions temporaires pour 50 ans

|                                                                                |                     |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Monsieur PASSALAUQUA Alberto<br>Rue de la Station, 68<br><u>7141 CARNIERES</u> | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |
| Monsieur BLAIRON Léopold<br>Rue de la Passerelle, 77<br><u>7141 CARNIERES</u>  | 2,50 m <sup>2</sup> | Conc. : 1.100,00.- € |

./...

-3-

./...

**CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE**Concession temporaire pour 15 ans.

Madame DUCENE Marthe  
Rue Jules Destrée, 95  
6150 ANDERLUES

C.T.S. Conc. : 275,00.- €

Madame DURANT Evelyne  
Rue d'Haine, 249  
7134 LEVAL – TRAHEGNIES

C.T.S. Conc. : 275,00.- €

-----

2.- Taxes communales pour l'exercice 2004 - Examen - Décision.-

Vu les lois du 24 décembre 1996, 15 mars 1999 et de son arrêté d'exécution du 12 avril 1999, nous vous proposons de modifier le règlement-taxe sur les documents administratifs notamment l'article 4 point b.

Taux de la nouvelle carte d'identité : 14,00.- € dès sa mise en circulation.

-----

3.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Budget de l'exercice 2004 - Modification budgétaire n° 2 - Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2004.

Elle prévoit des amendements :

- Recettes en moins : ..... 100,00.- €
- Dépenses en plus : ..... 1.000,00.- €
- Dépenses en moins : ..... 1.100,00.- €

Le budget est équilibré au montant de 41.684,84.- € et la quote-part de la commune est inchangée.

-----

4.- Budget communal 2004 - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 3 -  
Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2004 dont les formules établies par le Service des Finances est en votre possession.

-----

5.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après les  
modifications budgétaires n° 3.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

-----

6.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde - Budget 2005 - Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis, son budget pour l'exercice 2005, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque : ..... 3.400,00.- €  
- Dépenses ordinaires : ..... 15.985,68.- €

**Total des dépenses : ..... 19.385,68.- €**

- Recettes ordinaires : ..... 18.098,85.- €  
- Recette extraordinaires : ..... 1.286,83.- €

**Total : ..... 19.385,68.- €**

Le budget est en équilibre et la quote-part de la commune est de 15.780,78.- €

-----

7.- Bilan financier et rapport d'activités 2003 de l'ASBL Maison de la Laïcité - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'A.S.B.L. Maison de la Laïcité de Morlanwelz, pour l'année 2003.

-----

8.- Achat d'accessoires de génie civil pour le Service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'une pince à bordure, d'un godet à fossé et d'un godet banane pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 2.090,88.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.04.08 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/744/AG/51 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

9.- Achat de trois poubelles en acier galvanisé pour les cimetières communaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de trois poubelles en acier galvanisé pour les cimetières communaux.

La dépense est estimée à 1.981,98.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.04.07 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/744/PO/51 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

10.- Achat de panneaux et de matériel de signalisation routière.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de panneaux et de matériel de signalisation routière.

La dépense est estimée à 11.981,87.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.04.09 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 423/744/51 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

11.- Achat de matériel pour la rénovation de la conciergerie du Service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériel pour la rénovation de la conciergerie du Service des Travaux.

La dépense est estimée à 29.970,00.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lots, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° ML/2004/05 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/744 CT/51 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

12.- Réalisation d'un inventaire et d'un plan de gestion des matériaux contenant de l'asbeste dans les bâtiments communaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la réalisation d'un inventaire et d'un plan de gestion des matériaux contenant de l'asbeste dans les bâtiments communaux.

La dépense est estimée à 19.998,15.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° S.04.FD établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/733 AB/60 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

13.- Travaux d'aménagement d'un entrepôt sur le site de l'ancienne école de l'Olive à Morlanwelz.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagement d'un entrepôt sur le site de l'ancienne école de l'Olive à Morlanwelz, élaboré par notre Service technique des Travaux..

Ce projet comprend :

- Partie 1 : renouvellement de la toiture par entreprise privée ;
- Partie 2 : achat de matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers communaux :
  - lot 1 : fournitures "Gros œuvre" ;
  - lot 2 : fournitures "Profils métalliques".



Les marchés de fournitures et de travaux seront passés par procédure négociée sans publicité par lots.

La dépense est estimée à 8.972,29.- €T.V.A. comprise.

La modification budgétaire n° 3, soumise à votre approbation en séance de ce jour, adapte les crédits inscrits à l'article 124/723 EN/60 du service extraordinaire de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

14.- Travaux de réfection de la rue Delbèque (partie), à Morlanwelz - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de réfection de la rue Delbèque (partie), à Morlanwelz, élaboré par le Service voyer provincial, en date du 13 octobre 2004.

Le devis estimatif s'élève à 101.652,10.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/731DB/51 du service extraordinaire de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

15.- Travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles - Cahier spécial des charges et devis estimatif - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de des travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles, élaboré par Monsieur HENRIETTE Philippe, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° 01.04.EV).

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 27.244,87.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/59 du service extraordinaire de l'exercice 2004.

Le marché sera passé par procédure négociée.

La dépense sera couverte par l'utilisation du boni du service extraordinaire.

-----

16.- Travaux d'aménagement d'une partie de la rue du Trichon - Cahier spécial des charges, métré descriptif et devis estimatif - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet d'aménagement d'une partie de la rue du Trichon, à Morlanwelz (Carnières), élaboré par le service technique des Travaux.

Le devis estimatif s'élève à 58.556,42.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/733 TR 60 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

17.- Etude du projet des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de Namur (partie) - Cahier spécial des charges - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges n° SEC.02/04/Etude, établi par les services administratifs, relatif à l'étude du projet des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de Namur (partie), à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde).

La dépense est estimée à 40.000,00.- €H.T.V.A.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à la modification budgétaire soumise à votre approbation en séance de ce jour.

-----

18.- Rénovation du site d'activité économique désaffecté SAE/LS 200 dit "Gare de Carnières" - Convention d'auteur de projet établie entre l'Intercommunale I.D.E.A. et la Commune de Morlanwelz - Approbation.-

Vous trouverez dans le dossier du Conseil communal, un projet de convention d'auteur de projet établie entre l'Intercommunale I.D.E.A. et la Commune de Morlanwelz, dans le cadre de la procédure en cours visant à la rénovation du site d'activité économique désaffecté SAE/LS 200 dit "Gare de Carnières".

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/733 GC/60 du service extraordinaire de l'exercice 2004.

Nous vous proposons d'approuver cette convention.

-----

19.- S.W.D.E. - Extension rue des Treize Bonniers à Morlanwelz (Carnières) pour l'alimentation en eau du lotissement de Madame BREDAS Liliane.-

La S.W.D.E. nous a fait parvenir le projet des travaux dont il est question sous rubrique.

Ces travaux sont estimés à 10.560,17.- €

Le financement de cette extension est assuré par le demandeur qui s'est engagé à verser à la Société wallonne, le montant de ses prestations et fournitures et à réaliser les terrassements à ses frais.

Comme ces travaux constituent un investissement, il importe que notre commune souscrive le montant total du devis estimatif, soit 10.560,17.- € ou 422 (quatre cent vingt-deux) parts sociales de 25,00.- €

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la commune du fait que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

-----

20.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame DEBRUX - ANCART Guy.-

Il s'agit d'un terrain communal formant appendice de l'ancienne assiette du chemin de fer vicinal, situé rue du Polichêne, à Morlanwelz, d'une contenance de 1 are 51 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par le Géomètre Expert immobilier, Jean-Marc DE BODT, en date du 9 juin 1998 (lot n° 1).

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 16 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1998 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 301,91.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

-----

21.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame VANDRECK - DEHOUX Jean.-

Il s'agit d'un terrain communal formant appendice de l'ancienne assiette du chemin de fer vicinal, situé rue du Polichêne, à Morlanwelz, d'une contenance de 39 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par le Géomètre Expert immobilier, Jean-Marc DE BODT, en date du 9 juin 1998 (lot n° 2).

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 16 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1998 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 78,47.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

-----

22.- Aliénation d'un bien communal à la S.A. LOTIBEL.-

Il s'agit d'un terrain communal dénommé "Ancien Cercle d'Escrime", rue Edmond Peny, à Morlanwelz, sur et avec un terrain cadastré section A n<sup>os</sup> 346<sup>t10</sup>, 346<sup>s10</sup> et 346<sup>r10</sup>, d'une contenance totale de 23 a 90 ca.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 22 mars au 7 avril 2004 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 80.000,00.- €

Le bâtiment abritera un centre médical pour médecins et professions para-médicales.

La société acquéreuse devra conserver l'aspect architectural du bien.

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

-----

23.- Aliénation d'un bien communal à la S.A. DATA BUILD.-

Il s'agit d'une parcelle de terrain communal situé sur le site de Baume-Marpent, à Morlanwelz, cadastrée section A n<sup>os</sup> 267<sup>z8</sup> (partie) et 401<sup>k4</sup> (partie), d'une contenance totale de 4 a 44 ca 65 dma, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier, Renaud MINEUR, en date du 20 septembre 2004.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 4 au 19 octobre 2004 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 5.335,80.- €

Elle est réalisée pour permettre le développement du complexe commercial à construire par la société acquéreuse, sur le site de Baume-Marpent.

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

-----

24.- Cession gratuite à la Commune de Morlanwelz, d'une parcelle de terrain sise rue des Treize Bonniers, à Morlanwelz (Carnières).-

Dans le cadre des travaux de voirie en cours de réalisation, nous vous proposons de marquer votre accord sur la cession gratuite à la Commune de Morlanwelz, d'une parcelle de terrain, située rue des Treize Bonniers, à Morlanwelz (Carnières), d'une superficie de 12 a 27 ca 08 dma, telle que reprise au plan dressé par Monsieur Yvon PETIT, Géomètre Expert immobilier, à La Louvière, à prendre dans le bien appartenant à Madame Liliane BREDAS, domiciliée rue Saint-Hilaire, 56, à Morlanwelz (Carnières), cadastré section D partie des n<sup>os</sup> 377<sup>a</sup> et 376<sup>d</sup>, en vue de l'élargissement de la voirie.

-----

25.- Convention d'acquisition d'immeuble en sous-sol et en pleine propriété, avec constitution de servitude à conclure avec Monsieur et Madame DUBRUX Robert, domiciliés rue Alphonse Vanrôme, 82, à Morlanwelz (Carnières).-

Suite à la pose récente par l'I.D.E.A., d'un égouttage à l'arrière des habitations n<sup>os</sup> 66 à 82 de la rue Alphonse Vanrôme, à Morlanwelz (Carnières), il est apparu intéressant d'y raccorder une partie des égouts prévus dans le cadre des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Alphonse Vanrôme, à Morlanwelz (Carnières) en cours d'exécution.

Pour ce faire, il y a lieu de traverser la propriété de Monsieur et Madame DUBRUX Robert, domiciliés rue Alphonse Vanrôme, 82, à Morlanwelz (Carnières).

Après discussion, le projet de convention d'acquisition d'immeuble en sous-sol et en pleine propriété avec constitution de servitude, que vous trouverez dans le dossier, a reçu l'assentiment de Monsieur et Madame DUBRUX, précités.

Nous vous proposons de l'approuver.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à la modification budgétaire soumise à votre approbation, en séance de ce jour.

-----